

RESTAURATION OU REPLANTATION DE HAIES OU D'ALIGNEMENTS D'ARBRES

NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES

- Restauration ou replantation de haies présentant un intérêt de restructuration d'un réseau de protection des terres ou des bâtiments, et de réorganisation paysagère entrant dans le cadre des mesures compensatoires définies à la suite d'une opération d'aménagement foncier.

BÉNÉFICIAIRES

- Communes ou Associations Foncières.

SUBVENTION

- Subvention au taux de 100% du montant hors taxes des fournitures nécessaires à l'opération (plants, paillage). Les travaux de préparation de sol, plantation et clôture de protection restent à la charge des propriétaires.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

- Présentation d'un projet élaboré avec l'appui technique de la Mission Haie Auvergne Rhône-Alpes.
- Engagements d'entretien des propriétaires.

SERVICE RESPONSABLE

PADT / DAT / Service du Développement Durable du Territoire Agriculture et Attractivité
Tél. : 04 71 46 49 28 - Email : achebance@cantal.fr

